

Commune de Waltenheim sur Zorn

Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 04 avril 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 12

Votants : 14

Membres présents : MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BRANDSTETTER Albert, adjoints, Mmes MEYER Katia, COPPA-HERTLING Elise, GREGORUTTI Sylvie, MM JACOB Fabien, DUCHMANN Guillaume, ROECKEL Olivier, VOGT Marc, WALTER Daniel.

Excusés : EBER Alain (pouvoir à Daniel WALTER), SCHEHRER Matthieu (pouvoir à BRANDSTETTER Albert), VALENTIN Vincent,

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme COPPA-HERTLING Elise comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil, et après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2021 de la Commune comme suit :

Commune :
Fonctionnement : 97 730.31€
Investissement : 306 792.15 €
Total : 404 522.46 €

Le compte de gestion 2021 établi par le receveur municipal est approuvé.

Voté à l'unanimité

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Compte administratif présente un

- excédent d'investissement de **306 792.15 Euros**

- excédent de fonctionnement de **97 730.31 Euros**

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement 2021 :

A la section d'investissement :

Art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = **97 730.31 Euros**

Art 001 excédent d'investissement reporté = **306 792.15 Euros**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que la Section d'investissement du compte administratif 2021 de la commune présente un excédent de 306 792.15 € et la section de fonctionnement un excédent de 97 730.31€, et compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 67 000 €, décide d'affecter au compte 1068 le montant de 97 730.31 Euros au budget 2022.

Voté à l'unanimité

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2022 et les fixe comme suit :

	Taux	produit fiscal
Taxe foncière bâti	24.66%	155 013,00 €
Taxe foncière non bâti	59,36%	21 013,00 €
Total		176 026,00 €

Voté à l'unanimité

5 – BUDGET PRIMITIF 2022

Après que M. le Maire et M. l'adjoint aient présenté le budget 2022 et les différentes dépenses prévues à l'investissement, **le Conseil Municipal décide :**

- d'adopter le budget 2022 comme suit :

A la section de fonctionnement : 415 297 €uros

A la section d'investissement : 596 081 €uros

Voté à l'unanimité

6 – DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune a été saisie de plusieurs demandes de subventions :

- Restos du Coeur
- Une Rose un Espoir Secteur du Pays de la Zorn

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **Décide** de donner suite uniquement à la demande de l'Association Une Rose, Un espoir Secteur du Pays de la Zorn et de leur attribuer la somme de 72 € pour l'année 2022,
- **prévoit** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022

Voté à l'unanimité

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire soumet les demandes de subvention aux associations locales pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide le versement des subventions suivantes aux associations locales :
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim sur Zorn 100.-
 - Tennis Club 100.-
 - Association Sport Culture et Loisirs 100.-
 - Association « Cheval mon ami » 100.-
 - Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de Waltenheim sur Zorn et Mommenheim 100.-
 - Association des Producteurs de fruits de Schwindratzheim Waltenheim sur Zorn et Environs 100.-
 - Club des Aînés de Waltenheim sur Zorn 100.-
 - Association des Parents d'Elèves « Mon ami Pierrot » 100.-
 - Association des joueurs de Pétanques 100.-
 - Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de Waltenheim sur Zorn 100.-

Voté à l'unanimité

8 – TRANSFERT DE VOIRIE : QUAI DU CANAL

DROIT DE PREEMPTION

Complément à la délibération du 11 avril 2018 décidant le transfert des parcelles Quai du canal Section 31 parcelle n° 175 d'une contenance de 0.75 are et Section 23 une partie de la parcelle n° 98 soit 26.98 ares à la commune de Waltenheim sur Zorn à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de faire valoir son droit de priorité en vertu des dispositions des articles L.240 et L.240-6 du Code de l'urbanisme
- Dit que les parcelles vont rester dans le domaine public
- Prend en charge les frais de notaire
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives à ce dossier

Voté à l'unanimité

12 – DIVERS - INFORMATIONS DONNEES

- Rapport élections présidentielles du 1^{er} tour
- 21 mai 2022 : Soirées tartes Flambées pour personnes âgées
- Nettoyage de printemps : 54 participants : détail collecte : pas de ferraille, pas de pneus
- Geste pour l'Ukraine : participation aux opérations de Mommenheim
- Mis en place d'un fonds de solidarité ukrainien
- Recherche de logements publics

Levée de séance à 21h55

Le Maire

Les conseillers municipaux

KREBS Jeannot,

Mme COPPA-HERTLING Elise

Mme MEYER Katia,

Les adjoints

M. HORNECKER Guy,

M. DUCHMANN Guillaume,

M. EBER Alain,

M. HEPP Jean-Denis,

Mme GREGORUTTI Sylvie,

M. JACOB Fabien,
absent

M. ROECKEL Olivier

M. VALENTIN Vincent

M. BRANDSTETTER Albert,

M. SCHEHRER Matthieu,

M. VOGT Marc
Absent

M. WALTER Daniel